



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme  
Commission des solidarités

2133 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives

**Démarche "TIC et santé / Innovation pour l'autonomie" - Structuration du dispositif départemental "Innovation pour l'autonomie" - Mise en place d'un réseau de démonstrateurs et d'un dispositif d'expérimentations opérationnelles de solutions de lien social**

**Rapport n° CG/2012/25**

**Service Chef de file :**

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

**Service(s) associé(s) :**

Pôle aide à la personne / Pôle aménagement du territoire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la mise en place d'un réseau de démonstrateurs qui s'inscrit dans le dispositif départemental global "TIC et santé - Innovation pour l'Autonomie" dont le Département assurera la structuration et la coordination.

## 1) Rappel du contexte

La démarche globale « TIC et Santé - Innovation pour l'Autonomie », dont les orientations stratégiques et la mise en œuvre ont été adoptées par l'assemblée plénière en décembre 2008 et juin 2009, prévoit plusieurs pistes d'actions pour mettre en place une politique globale coordonnée par le Département du Bas-Rhin.

Le mode opératoire proposé se décline en trois volets :

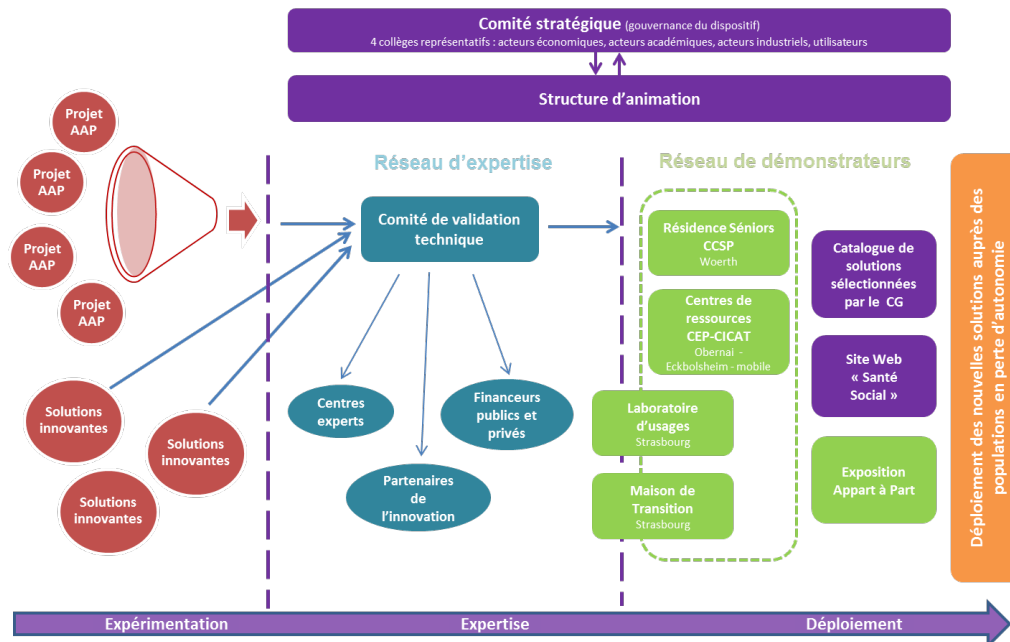
- Le **volet 1** correspond à des projets structurants qui peuvent être conduits dans le cadre du dispositif départemental de référence, directement sous la coordination, voire la maîtrise d'ouvrage du Département. Ce premier axe consiste à initier puis à animer des sites pilotes permettant de sensibiliser, informer, former, fédérer et coordonner les acteurs du secteur médico-social en vue d'une meilleure prise en charge des personnes dépendantes.
- Le **volet 2** concerne les actions de soutien du Département pour faire émerger des initiatives portées par des partenaires au niveau local et ayant un lien direct avec la démarche « TIC et Santé - Innovation pour l'Autonomie ».
- Le **volet 3** consiste à favoriser le développement économique local par la structuration d'une filière « e-santé et maintien à domicile ». La politique départementale « Innovation pour l'autonomie » doit s'inscrire dans un modèle économique performant et une démarche d'innovation permanente afin de proposer des solutions pertinentes et durables aux populations en perte d'autonomie. Or, aujourd'hui l'innovation ne réside plus uniquement dans les seules technologies mais également dans l'évaluation des usages et de l'acceptabilité des solutions développées. Aussi, il est important de mettre en œuvre et soutenir des initiatives permettant de développer et d'évaluer des usages nouveaux appliqués au domaine des personnes âgées et/ou handicapées.

L'appel à projets « TIC et Santé - Innovation pour l'Autonomie » approuvé par délibération le 14 décembre 2009 et lancé en 2010 répond au volet 2 du plan d'action.

La proposition de mise en place d'un réseau de démonstrateurs et la structuration du dispositif départemental « Innovation pour l'Autonomie », objets du présent rapport, correspondent à la concrétisation des volets 1 et 3 du plan d'action de cette politique globale.

## 2) Structuration du dispositif départemental « Innovation pour l'Autonomie »

Le schéma ci-dessous représente de manière synthétique le dispositif départemental qu'il est proposé de mettre en place dans le cadre de la démarche globale « TIC et Santé – Innovation pour l'Autonomie ».



Le dispositif est ainsi structuré en trois parties correspondant aux étapes d'expérimentation, d'expertise et de déploiement de solutions innovantes. L'objectif final étant de généraliser des nouvelles solutions auprès des populations en perte d'autonomie.

### Expérimentation :

La partie gauche du schéma représente les projets en cours d'expérimentation dans le cadre de l'Appel à Projets « TIC et Santé » lancé en 2010. Ces projets seront évalués au cours de l'année 2012.

Cette partie présente également les solutions innovantes, actuelles ou futures, qu'il pourrait être pertinent d'intégrer dans un futur déploiement, après validation par un comité technique dédié.

### Expertise :

Cette étape de validation est garante de la pertinence des solutions intégrées dans la phase de déploiement et en cohérence avec la politique départementale définie.

Le Département du Bas-Rhin pourra également se positionner comme fédérateur de compétences. En effet, le futur comité de validation technique, composé des structures identifiées comme compétentes et expertes sur la thématique « Innovation pour l'Autonomie », pourra représenter, pour les entreprises en phase d'expérimentation, une véritable ouverture vers un réseau de partenaires publics et privés.

### Déploiement :

La partie droite du schéma représente la dernière étape du dispositif avant généralisation auprès de la population. Cette phase de déploiement est structurée autour d'un réseau, composé de centres de ressources, répartis sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin. Ce réseau de démonstrateurs pourra éventuellement être complété par des outils complémentaires structurants (catalogue de solutions sélectionnées, Site Web dédié « santé-social, outil de coordination des acteurs du réseau gérontologique ...).

Les facteurs clés de succès de la démarche globale « Innovation pour l'Autonomie » résident principalement dans :

- Une animation soutenue et cohérente de l'ensemble du dispositif et notamment du réseau de démonstrateurs.
- Une expertise d'entrée dans le dispositif pertinente et structurée.

C'est pourquoi, il est proposé que la coordination de ce dispositif soit assurée directement par le Conseil Général du Bas-Rhin, en partenariat avec l'ADEC, qui soutient déjà le Département sur ce sujet.

Les services du Département travailleront en lien avec les structures porteuses des centres ressources, chargées notamment de l'animation de leurs démonstrateurs respectifs.

Cette organisation doit permettre de garantir la cohérence globale du dispositif et le respect des objectifs du réseau de démonstrateurs.

Il est proposé de soutenir l'expérimentation du réseau de démonstrateurs sur la période 2012-2015.

### **3) Objectifs du réseau de démonstrateurs**

---

Le réseau de démonstrateurs « Innovation pour l'Autonomie », a pour objectif de favoriser le rapprochement entre les entreprises qui innovent, les utilisateurs - particuliers et professionnels - et les prescripteurs potentiels via un réseau de sites proposant tout ou partie des fonctions suivantes :

- Show Room
- Expérimentation / Validation de solutions (équipements, produits et services).
- Apprentissage des usages
- Formation des prescripteurs

Des fonctions d'information et de sensibilisation pourront, dans un deuxième temps, venir compléter les fonctions de base des centres démonstrateurs.

Plusieurs prérequis, répondant aux objectifs de la démarche départementale « Innovation pour l'Autonomie », ont été définis afin de sélectionner les centres de ressources en mesure de constituer le réseau de démonstrateurs. Il s'agit notamment de garantir la pertinence et la cohérence du dispositif global.

Les critères prioritaires d'intégration du réseau sont les suivants :

- Concourir aux objectifs globaux de la démarche départementale.
- Permettre un accès aux entreprises dont les solutions auront été jugées suffisamment pertinentes par le dispositif d'expertise mis en place.
- Permettre à tous les utilisateurs et prescripteurs potentiels d'accéder à une offre minimale de solutions sur chaque site du réseau. Un socle de base commun à l'ensemble des centres de ressources, présentant des solutions de sécurisation du domicile, de lien social et de coordination des acteurs médico-sociaux, sera défini par le Département. Au-delà de cette base commune, chaque centre de ressources pourra se spécialiser plus particulièrement sur une thématique.
- S'engager, en tant que porteur, sur les coûts de fonctionnement liés à l'animation du centre de ressources et concourir à la bonne coordination et la cohérence avec le dispositif global.
- Favoriser les partenariats publics/privés.

Une attention particulière sera, en outre, portée à la cohérence territoriale du dispositif.

Le réseau de démonstrateurs, tel qu'il est proposé aujourd'hui s'articule autour de centres de ressources répartis géographiquement sur le département bas-rhinois, complété par un démonstrateur mobile qui pourra être présent au plus près des territoires.

Il est rappelé que la démarche « TIC et Santé, Innovation pour l'Autonomie » a été labellisée « Pôle d'Excellence Rurale » en 2011. Deux des initiatives présentées ci-dessous, le sont dans ce cadre.

## **4) Descriptif des centres de ressources envisagés pour le réseau de démonstrateurs**

---

### **4.1) Résidence Séniors - Communauté de Communes Sauer Pechelbronn**

Ce projet, porté par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, serait basé à Woerth. Il consiste en la réhabilitation d'un bâtiment classé en centre bourg en Résidence séniors expérimentale.

Cette résidence séniors, programmée sur deux tranches de travaux, sera notamment composée de 11 (tranche 1) + 6 (tranche 2) logements équipés domotique et un appartement témoin dédié aux solutions de maintien à domicile. Ces solutions seront sélectionnées par le département dans le cadre de la démarche « Innovation pour l'Autonomie », en cohérence avec les autres centres du réseau de démonstrateurs.

La dimension expérimentale de ce projet réside dans les fonctions suivantes :

- Gestion de la résidence séniors : expérimentation d'une animation interface entre le bailleur social, les personnes âgées résidentes et les prestataires de maintien à domicile.
- Validation de services innovants à destination des personnes âgées à domicile.
- Redynamisation d'un centre bourg rural en lien avec une résidence séniors et services associés.

Concernant le fonctionnement du centre de ressources, un équilibre devra être trouvé entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn, le bailleur social et la structure en charge de la gestion de la résidence séniors, et ce dans le respect des critères d'animation définis pour le réseau de démonstrateurs. La Communauté de Communes, en tant que porteur de ce projet, devra notamment garantir la bonne animation de l'appartement témoin. Les modalités d'intervention seront précisées par une convention-cadre de partenariat.

Coût prévisionnel du projet : **2 825 369 €**.

### **4.2) Centres de ressources - CEP-CICAT**

Ce projet, porté par le CEP-CICAT, s'articule autour de trois axes.

#### **Maison témoin - Obernai**

Cette maison témoin remplira les fonctions de show room, dédié principalement à la thématique de domotique et gestion technique des bâtiments, dans la continuité du projet Adorha (lauréat de l'appel à projets « TIC et Santé » 2010). Les partenaires envisagés sont notamment le CEP-CICAT, le promoteur immobilier NMA, la société HAGER et le centre technique CSTB.

#### **Centre d'Exposition Permanente – Eckbolsheim**

Cette partie du projet consiste, tout d'abord, en la mise en place d'un parcours didactique de présentation d'équipements liés à la dépendance. L'objectif prioritaire est de présenter ces solutions de manière plus cohérente et moins stigmatisante. Il est également question de rénover l'appartement témoin d'Eckbolsheim et de dédier ses fonctions aux équipements sans fil

Enfin, ce centre de ressources pourra également remplir des fonctions d'apprentissage des usages et de formation des aidants, des professionnels et des prescripteurs de solutions de maintien à domicile.

### **Démonstrateur mobile – Territoire départemental**

Enfin, le CEP-CICAT, propose de compléter le réseau par un démonstrateur mobile, évolutif et flexible, qui permettra de présenter les solutions de maintien à domicile et de valoriser l'action du Département au plus près des territoires.

Le CEP-CICAT assurera l'animation de ces centres de ressources, en lien avec ses partenaires privés et avec la cellule d'animation du Conseil Général. Les modalités exactes de fonctionnement seront précisées par une convention-cadre de partenariat.

Coût prévisionnel du projet : **330 000 €**

### **4.3) Laboratoire d'usages**

Un laboratoire d'usages consiste à tester « en réel » des usages ou services nouveaux. L'objectif est de sortir des schémas traditionnels de recherche et développement en intégrant les utilisateurs dès le début de la conception.

L'adaptation permanente des produits et services aux nouveaux besoins est une donnée clé de la réussite dans le temps de la politique « TIC et Santé – Innovation pour l'Autonomie ». En effet, si la plupart des technologies sont aujourd'hui matures, certains usages restent à inventer. La création d'un laboratoire d'usages, en lien avec ces thématiques, doit ainsi garantir une adaptation permanente des produits ou services aux nouveaux besoins.

A l'interface entre la recherche et le monde économique, un laboratoire d'usages doit permettre :

- d'identifier et expérimenter de nouveaux équipements ou solutions au service du maintien à domicile et des personnes dépendantes.
- de développer, en liaison notamment avec des partenaires industriels et des laboratoires de recherche publics et privés, des scénarios d'usages en vue de définir des modèles organisationnels pertinents.

La réussite d'un laboratoire d'usages passe par l'implication de l'ensemble des acteurs d'une filière (collectivités locales, entreprises, associations, organismes de recherche, utilisateurs). Dans ce cadre, le Département sera particulièrement vigilant à la composition des partenariats, ainsi qu'aux garanties d'accès des entreprises sélectionnées par le dispositif d'expertise « TIC et Santé – Innovation pour l'autonomie ».

Des fonctions complémentaires, notamment d'apprentissage des usages et de formation des professionnels pourront venir compléter ce laboratoire d'usages.

Le laboratoire d'usages est une composante primordiale du dispositif global « Innovation pour l'Autonomie ». **Il serait basé dans l'agglomération strasbourgeoise**, compte tenu d'une nécessaire proximité avec les centres de recherche. Le porteur de ce projet est en cours de définition.

### **5) Eléments financiers**

---

Il est proposé d'attribuer pour la mise en place du réseau de démonstrateurs, une enveloppe budgétaire globale de **1 300 000 €** sur la période 2012-2015, sous forme de subventions d'investissement à des structures publiques ou privées, dans le respect de la législation en vigueur.

Rappelons que les projets portés par la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn et le CEP-CICAT sont éligibles à des financements au titre du « Pôle d'Excellence Rurale » dont le Conseil Général a obtenu la labellisation en 2011 au titre de la démarche « TIC et Santé – Innovation pour l'Autonomie ».

Le dispositif global de coordination et d'animation pourrait également bénéficier de financements européens dans le cadre d'un projet collaboratif Interreg IV B.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputés en Autorisation de Programme dans le respect de la PPI, sur la période 2012-2015.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme, et en accord avec la commission des solidarités, le Conseil Général :*

*- approuve le principe du dispositif départemental "Innovation pour l'autonomie", du réseau de démonstrateurs et les fonctions à remplir par les centres de ressources dans le cadre de la démarche globale "TIC et santé - Innovation pour l'autonomie"*

*- décide d'affecter au soutien à la mise en œuvre du réseau de démonstrateurs, une enveloppe budgétaire globale de 1 300 000 € sur la période 2012-2015, sous forme de subventions d'investissement à des structures publiques ou privées, dans le respect de la législation en vigueur*

*- définit les conditions suivantes de soutien aux projets du réseau de démonstrateurs :*

*\* critères d'intégration du réseau :*

*. concourir aux objectifs globaux de la démarche départementale*

*. permettre un accès aux entreprises dont les solutions auront été jugées pertinentes pour intégrer le réseau*

*. permettre à tous les utilisateurs et prescripteurs potentiels d'accéder à une offre minimale de solutions (socle de base commun)*

*. comporter l'engagement du maître d'ouvrage, porteur du projet, sur sa participation à l'animation du démonstrateur*


*. s'appuyer sur un partenariat formalisé avec des structures privées*

*\* aide à l'investissement, plafonnée à 30 % du coût du projet*

*- donne délégation à la commission permanente pour décider des modalités techniques et financières du soutien aux différents éléments du dispositif, dans la limite du cadre défini par le rapport et notamment des principes rappelés ci-dessus.*

Strasbourg, le 31/05/12

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL